

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **48**

Suppléants présents : **9**

Pouvoirs : **8**

Nombre de votants : **65**

Numéro
2025-02-25-002

Point de l'ordre du jour
3

Objet
**Mobilité – Mise en place
du dispositif « Savoir
rouler à vélo » -
Adhésion à la plateforme
Génération Vélo et
expérimentation auprès
de quatre classes pilotes**

Date de convocation
17 février 2025

Affichage de la convocation
17 février 2025

Rapporteur
Monsieur AGUADO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18 heures, se sont réunis à l'espace Wapalleria de la Vaupalière sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dominique HOUEL** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. VALLE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. TAILLEUR Romain, M. MARMORAT Philippe, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

Suppléants présents :

Mme JEGAT Annie, M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. LEDRAIT Didier, M. BLAINVILLE Didier, M. LEFORT Daniel, M. CARLE Philippe.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre,
M. OCTAU Nicolas a donné pouvoir à M. FOUCAULT Yves,
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,
M. BONHOMME Patrice, a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,
M. AVENEL Éric a donné pouvoir à M. PICARD Philippe,
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. VALLEE Serge,

Membre absents excusés :

M. NAVE Alain, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, M. TIHI Frédéric, M. LEBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. RENARD Guillaume, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, Mme LAMBARD Stéphanie, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, Mme HUBERT Sabrina, M. ROLLINI André, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. DELNOTT François, M. DUPUIS François, M. NIEL Jacques.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony Aguado, Vice-Président en charge des mobilités, qui rappelle que le vélo est un mode transport de plus en plus utilisé au quotidien. Sa pratique revêt un enjeu important pour les enfants qui sont les futurs cyclistes du territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin souhaite s'inscrire dans le programme « Génération vélo » pour dispenser le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) aux enfants de son territoire. Ce projet, inscrit dans le plan de mobilité simplifié (action n°15), vise à promouvoir l'apprentissage du vélo et à sensibiliser les jeunes aux enjeux de la mobilité durable et de la sécurité routière.

Lancé en 2019, le dispositif SRAV a pour objectif de permettre à chaque enfant l'acquisition des apprentissages nécessaires à leur autonomie à vélo en sécurité. Concrètement, le SRAV est composé de trois blocs d'apprentissage et dispensé par un intervenant à un groupe d'enfants.

- Bloc 1 Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo → 3 à 5 h
- Bloc 2 Savoir circuler : découvrir la mobilité en milieu sécurisé → 2 à 3 h
- Bloc 3 Savoir rouler à vélo : se déplacer en situation réelle → 3 à 5 h

L'inscription au programme Génération Vélo donne accès à un annuaire d'intervenants, dont certains domiciliés sur notre territoire (Exemple : Comité régional du sport en milieu rural de la Normandie, situé à Clères).

La formation a été proposée à titre expérimental à quatre écoles élémentaires (Montville et Buchy). Un cycle de formation sera proposé dans chaque école pilote, en priorité aux enfants en classe de CM2.

Les coûts d'interventions pour un cycle de formation complet s'élèvent de 1700€ TTC. Ils sont cofinancés à 50% par le programme Génération Vélo à travers les Certificats d'économie d'énergies, soit 850€ maximum de cofinancement.

La prestation des intervenants comprend l'encadrement, le déplacement, le matériel et la préparation.

Eventuellement, une fois les enfants formés au SRAV, une cérémonie festive peut être organisée pour leur remettre un diplôme attestant de la réussite de la formation. Il est aussi proposé à la collectivité de prévoir une récompense matérielle pour les enfants diplômés, comme un équipement de sécurité (gilet jaune, éclairage vélo, équipement d'entretien ...).

Le montant de ce projet est de 10 000 € pour la collectivité, se déclinant en :

- 8 000 € pour les frais d'interventions (4 cycles d'apprentissages SRAV)
- 2 000 € en investissement matériel (récompenses réussites)

Vu :

- ✓ La Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, sur l'Orientation des Mobilités, dite LOM ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération n° 2021-03-22-003, du 22 mars 2021 portant sur le transfert de la compétence « Mobilité » des communes membres à la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération n°2023-12-04-125.10, du 04 décembre 2023, portant sur l'arrêt du projet de Plan de Mobilité Simplifié et la fiche action n°15 « Apprentissage du vélo à tout âge » ;
- ✓ L'avis favorable de la Commission Thématique Territoire durable en transition, réunie le 10 septembre 2024 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au programme « Génération Vélo » ;
- De valider la mise en place des formations dans les écoles pilotes pour un montant de 8 000€ TTC

- D'imputer les dépenses des formations correspondantes au BP 2025, service « Mobilité », section Fonctionnement, ligne 6228 « Divers » ;
- De valider l'investissement matériel pour un montant de 2 000 € TTC ;
- D'imputer les dépenses d'investissement matériel correspondantes au BP 2025, service « Mobilité », section Fonctionnement, ligne 6068 « Autres matières et fournitures » ;
- D'autoriser son Président à engager tout acte en découlant.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	65
Suffrages exprimés	65
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	33
Votes pour	65
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Dominique HOUEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250225-2025-02-25-002-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025